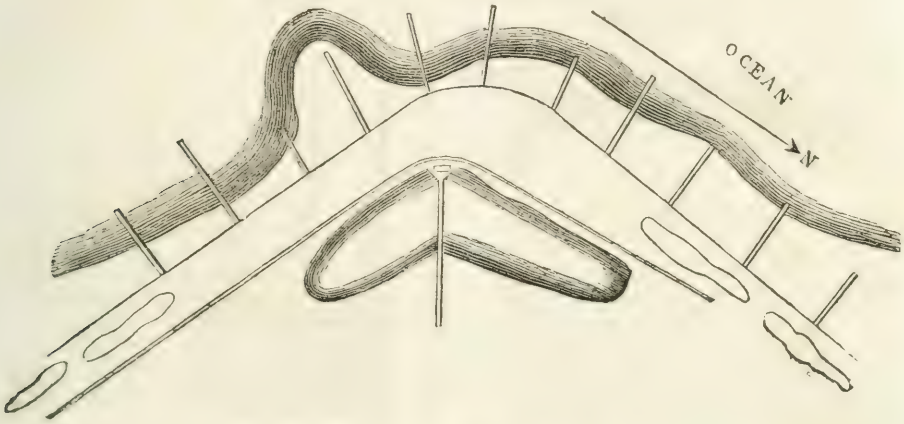
Les plus grands travaux des polders s'exécutent à l'embouchure des fleuves et sur les bords de la mer, au-dessous du niveau des hautes marées de quadrature. Là il s'agit non seulement de défendre, mais de conquérir, souvent sur une vaste échelle, les alluvions qui se nomment *schorres*. En Hollande, celles dont ne peut produire de titres appartiennent au prince, sans l'octroi préalable duquel on ne peut endiguer. Le réglement d'administration publique du 28 décembre 1811 contient tout ce que les anciennes ordonnances, surtout celle de janvier 1791, et l'expérience des temps antérieurs, pouvaient offrir de meilleur pour la Zélande. Les polders, divisés en cinq arrondissemens, concoururent à la défense commune, en venant au sècours de ceux qu'on avait déclarés calamiteux, et qui ne recevaient cette dénomination qu'après avoir consacré le revenu de deux années de suite à l'entretien des ouvrages d'art, et plus de la moitié de la troisième année. Des formalités étaient établies pour les subsides des polders calamiteux, ainsi que pour le versement et l'emploi des fonds. Tous les ans, avant le 1er mai, les résolutions qui intéressaient l'association se discutaient dans une assemblée générale des plus forts propriétaires du polder, dont la direction se composait d'un dykgraff, d'un ou deux jurés, d'un receveur faisant les fonctions de greffier : on avait déterminé les attributions de chacun d'eux. Les garde-digues et éclusiers étaient nommés et révocables par le dykgraff. Comme la Zélande n'est vraiment qu'un archipel de polders, en partie calamiteux, le gouvernement est obligé de lui fournir des secours annuels.

On aimerait à citer comme des modèles les digues de Breskens; mais, non seulement M. LAMANDÉ, ingénieur en chef, les a imitées avec succès *à la porte de Devin, dans la Vendée* (*fig.* 89), mais il y a encore conçu et exécuté l'idée neuve de résister aux courans, de diviser par des épis les vagues, et d'en amortir, d'en détruire la force dans un intervalle laissé à cet effet entre le bec de mer et les ouvrages d'art. Les détails qu'on va lire, sur la manière dont on opéra, sont extraits des notes du premier livre de *La Vendée militaire*, par un officier supérieur.

Fig. 89.




M. LAMANDÉ couvrit la partie menacée d'un bec ou talus ayant l'inclinaison de 1/7e, telle que l'ont beaucoup de parties de la rive, afin que les eaux y causent moins de ravages (*fig.* 90 et 91). La portion la plus exposée y est en tunage blocaillé, de 9 mètres environ de développement; de gros blocs de

Fig. 90 et 91.

